

Construction d'une structure d'accueil Petite Enfance rue d'Artois à Planoise - Choix du site - Approbation du programme - Décision d'engager l'opération - Choix du maître d'œuvre - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :

Le contexte

La structure d'accueil Petite Enfance Ile de France est un établissement d'une capacité de 25 places, initialement installée dans l'immeuble 2, 4, 6, avenue Ile de France. La déconstruction de l'équipement a été engagée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Planoise. Depuis septembre 2008 l'établissement a été délocalisé de manière transitoire sur deux sites annexes (Battant/10 places bébés et Montrapon/15 places moyens/grands).

Le comité de pilotage, réuni le 14 janvier 2009, a décidé la construction d'une nouvelle structure d'accueil sur un terrain municipal, d'une surface de 1 633 m², situé 1, rue d'Artois.

Le programme général répond à 3 objectifs

1 - Compléter et diversifier l'offre de service à Planoise pour accompagner l'essor économique de ce quartier :

La Ville a décidé d'augmenter de 23 places la capacité d'accueil de cet établissement, qui passera de 25 places à 48 places.

2 - Concevoir un équipement de qualité pour les enfants et les équipes

Les grandes orientations de ce projet portent sur la réalisation d'un bâtiment sobre, répondant aux critères de fonctionnalité et d'ergonomie, pour offrir à la fois un environnement de qualité aux enfants et d'excellentes conditions de travail pour les équipes.

Pour garantir un accueil de qualité, l'équipement sera organisé en trois unités de vie d'une capacité modulable :

- les bébés : de 2 à 12/14 mois (10 places/12 lits)
- les moyens : de 12/14 à 24 mois (16 places/18 lits)
- les grands : de 24 à 36 mois (16 places/18 lits).

La construction occupera une surface de plain-pied d'environ 550 m² sur le terrain, tout en préservant la possibilité d'une extension du bâtiment à long terme.

3 - Inscrire le projet dans une démarche de qualité environnementale :

L'ambition est de réaliser un équipement modèle conformément aux décisions des membres du comité de pilotage du 25 juin 2009 :

- la certification BBC/Effinergie permettant l'utilisation d'un label preuve d'un bâtiment performant
- l'intégration de ce projet dans le programme «Appel à projets 2009 - Bâtiments communaux à basse consommation d'énergie» Effilogis de la Région Franche-Comté, de demande de subventionnement.

Le profil environnemental proposé est le suivant :

- Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement / Très Performant
- Cible 2 : Choix des produits, systèmes et procédés / Très Performant

- Cible 4 : Gestion de l'Energie / Très Performant
- Cible 8 : Confort hygrothermique / Très Performant
- Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air / Très Performant.

Par ailleurs, la Direction Petite Enfance a entamé une réflexion par rapport au développement durable et à la réduction des déchets ; la conception et l'aménagement du futur équipement devront en tenir compte.

Les habitants de Planoise seront associés à différentes étapes du projet, pour que cette structure pilote devienne aussi un outil de sensibilisation aux enjeux du développement durable.

La maîtrise d'œuvre

Les membres du Comité de Pilotage ont fait le choix d'une maîtrise d'œuvre interne confiée à l'architecte du bureau d'études du Département Architecture et Bâtiment.

L'estimation prévisionnelle de l'opération (TTC)

- Travaux bâtiment TCE (y/c 9 % imprévus)	1 195 000 €
- Abords et aménagement des cours	110 000 €
- Mobilier	65 000 €
- Raccordement chauffage urbain	35 000 €
- AMO (bureau de contrôle/BET/Etudes sols...)	35 000 €
- Certification EFFINERGIE	17 000 €

soit un montant total d'opération s'élevant à 1 457 000 € TTC (valeur mars 2009), soit 1 218 227,42 € HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23.64.2313.3605.D.33000 du Budget Principal.

Projection d'actualisation annuelle au regard du BT 01, environ 2,5 % par an soit un montant prévisionnel de 30 000 € /an.

Projection de gardiennage du chantier pour une durée de 4 mois (en semaine de 17 h à 4 h et le week-end de 13 h à 4 h) estimé à 30 000 € TTC.

Ce projet sera conduit avec un souci constant de maîtrise du coût de construction et d'économie.

Plan de financement prévisionnel

- part ANRU (30 % hors mobilier)	349 164 €
- part Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (fonds d'action sociale) et Caisse Nationale d'Allocations Familiales (au titre de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche (40 %)	487 291 €
- part Département du Doubs	75 000 €
- part Région de Franche-Comté (réponse à l'appel à projets Bâtiments communaux à baisse consommation d'énergie)	40 000 €
- part Ville de Besançon	<u>266 772,42 €</u>
	TOTAL HT
	1 218 227,42 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>238 772,58 €</u>
	TOTAL TTC
	1 457 000,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Planning prévisionnel de l'opération

- Définition du programme technique et fonctionnel : mai et juin 2009
- Comité de pilotage : validation programme / juin 2009
- Délibération au Conseil Municipal / adoption du programme et de l'enveloppe financière : 28 septembre 2009
- Esquisses : août / septembre / octobre 2009
- Comité de pilotage : validation esquisses début novembre 2009
- APS / APD : 4 mois (de novembre à février 2010)
- Comité de Pilotage : validation APD / mars 2010
- PRO/DCE : 2 mois (avril et mai 2010)
- Consultation des entreprises : juin 2010
- Choix entreprises : septembre 2010
- Début des travaux : novembre 2010
- Fin des travaux : novembre 2011
- Ouverture au public : janvier 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'engager l'opération de construction d'une structure d'accueil Petite Enfance à Planoise,
- approuver le programme de l'opération tel que décrit dans ses orientations ci-dessus,
- approuver l'échéancier prévisionnel,
- autoriser M. le Maire à solliciter les aides de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, de la CNAF, de la CAF du Doubs et tout autre financement correspondant à ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les marchés et commandes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

«**M. LE MAIRE** : Comme il y a un manque de places en crèches sur Besançon, de 24 on va passer à 48, on va doubler la capacité de la crèche, des locaux qui seront Effinergie. Donc quand on peut construire on construit, quand on ne le peut pas, on loue».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 2009.